

DATE : 6 décembre 2021

DESTINATAIRE : Urbanisme – Planification et zonage

EXPÉDITEUR : Antoine D'Anjou agent technique en horticulture et arboriculture

**SUJET : Demande 2021-90109 – Évaluation et recommandations pour les arbres.
PIIA rés. multi-familiale - Nouvelle construction au 325 boulevard Hymus.**

Bonjour,

Le projet consiste en la démolition du bâtiment existant au #325 boulevard Hymus et à la construction d'une tour d'habitation de dix (10) étages.

Un bilan forestier ainsi qu'un plan d'aménagement paysager effectués par la firme Stantec ont été soumis à la Ville pour l'analyse du dossier.

Suite à l'inspection du site le 9 août 2021, nous sommes en mesure de déterminer que la majorité des arbres présents sur le site devront être abattus pour la réalisation des travaux. Veuillez noter que le bilan forestier de Stantec indique qu'il y a neuf (9) arbres existants sur le terrain, toutefois on retrouve en marge arrière du lot 2 528 138 un boisé principalement occupé par des massifs arbustifs d'aubépines, de frênes et de Nerprun Cathartique, une espèce exotique envahissante.

Voici en détail l'impact du projet sur les arbres répertoriés :

- Nous recommandons que l'arbre mature #3 indiqué au plan à la page #3 de ce rapport soit conservé et protégé durant la réalisation des travaux. Il s'agit d'un érable argenté d'environ 70 cm de diamètre en bonne condition physiologique qui est situé en marge avant. Nous recommandons l'installation d'une clôture rigide à une distance équivalente à la projection de la cime pour réduire l'impact des travaux sur le système racinaire. La protection de cet érable permettrait de conserver le seul arbre mature en bonne condition physiologique présent sur le site.
- Les arbres #4-7-9 indiqués au plan à la page #3 de ce rapport devront être abattus en raison de leurs mauvaises conditions physiologique et/ou structurale. Il s'agit d'un peuplier deltoïde mature et de deux (2) frênes d'environ 15 cm de diamètre chacun.

- Le requérant propose de transplanter les arbres #1-2-5-6 indiqués au plan à la page #3 de ce rapport puisqu'ils sont situés dans la zone des travaux. Il s'agit de quatre (4) féviers d'Amérique non assujettis par notre règlement de zonage PC-2775 en raison de leurs diamètres inférieurs à 10 cm. Il est probable que le coût de transplantation excède les frais de remplacement des arbres. Nous recommandons qu'ils soient simplement remplacés par une essence similaire dans l'aménagement paysager une fois les travaux terminés.
- L'arbre #8 indiqué au plan à la page #3 de ce rapport devra être abattu puisqu'il est situé dans la zone des travaux. Il s'agit d'un peuplier deltoïde mature situé en marge arrière dans le boisé.

Concernant le plan d'aménagement paysager complet fourni pour le projet, celui-ci propose la plantation de cinquante-trois (53) arbres feuillus et conifères répartis sur l'ensemble du lot. Il est important de préciser que sept (7) essences d'arbres sont proposées dans l'aménagement paysager afin d'assurer la biodiversité.

Nous sommes en accord avec le concept de l'aménagement paysager sous sa forme actuelle.

Voir le bilan forestier de la firme Stantec pour les détails et photos supplémentaires.

Voir le plan d'aménagement paysager de Mme Camille Zaroubi Architecte Paysagiste, pour plus de détails.

Voir notre rapport aux pages 3 à 8 de ce document.

Merci de votre collaboration.



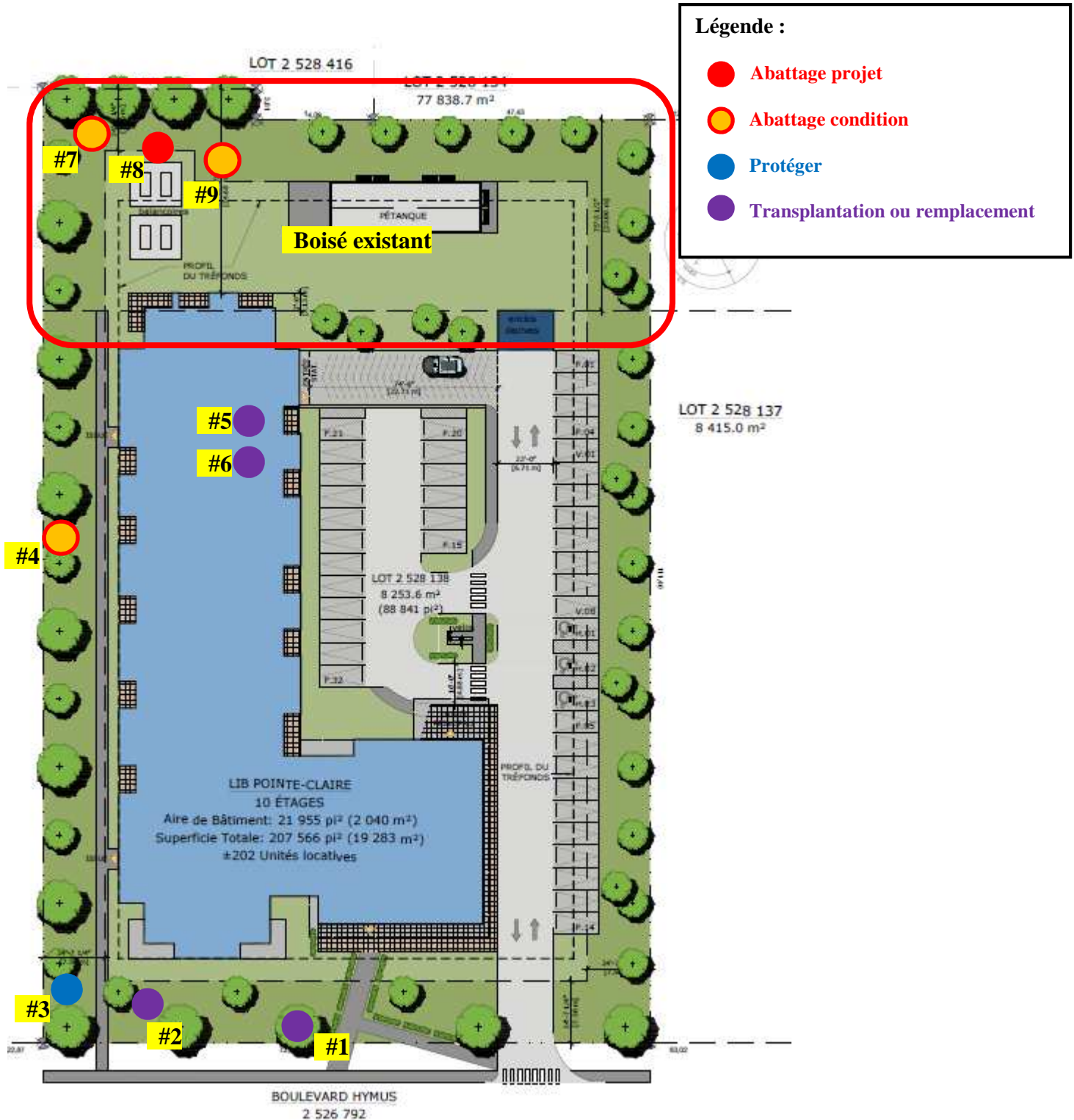
Antoine D'Anjou
Agent technique en horticulture et arboriculture

325 boulevard Hymus – PIIA rés. multi-familiale - Nouvelle construction

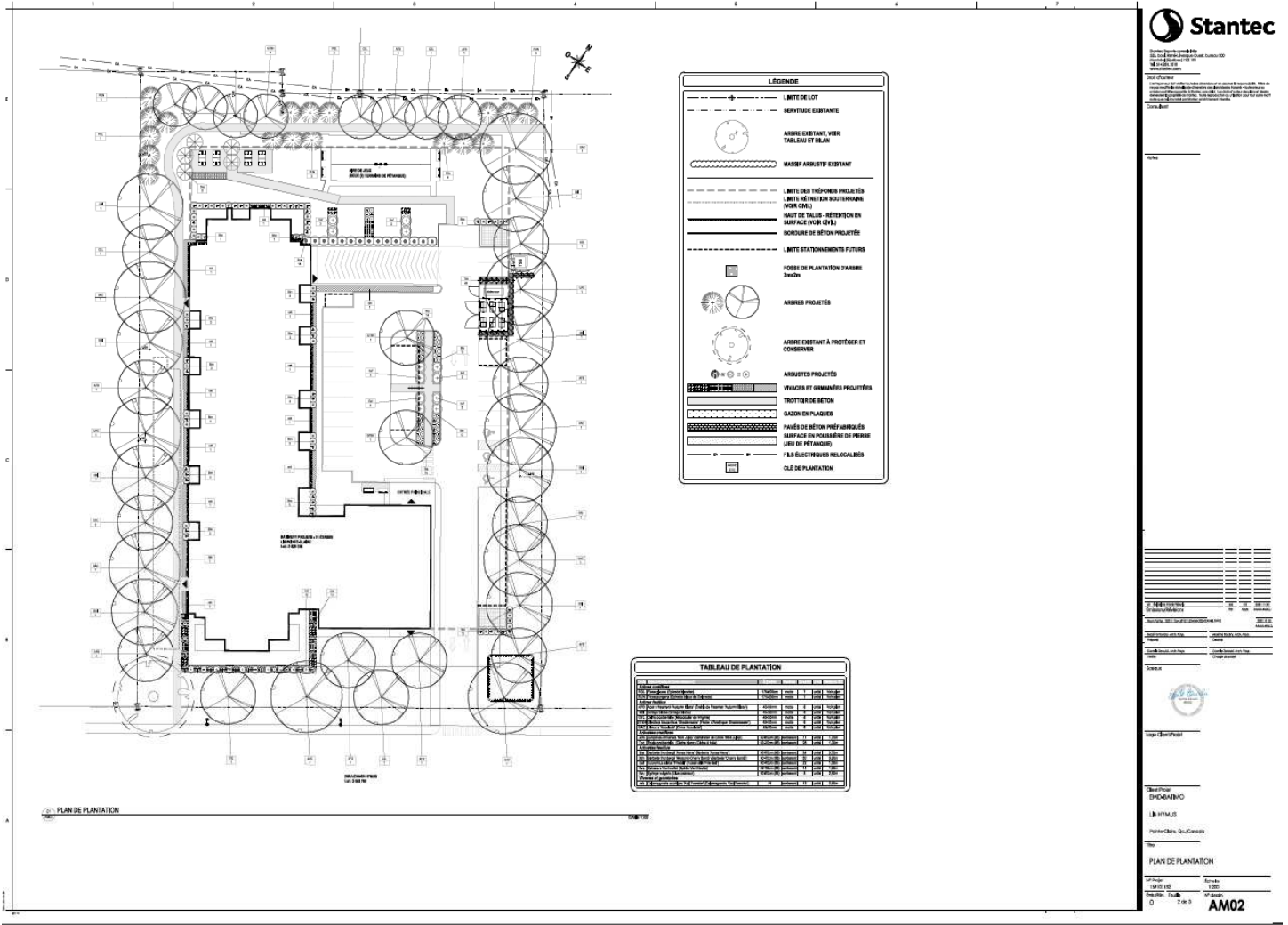
Évaluation des arbres – 2021-08-09

Par Antoine D’Anjou, agent technique en horticulture et arboriculture.

1. Plan de localisation approximative des arbres – extrait du plan d’implantation-2021-08-12, annotations par Antoine D’Anjou.



2. Plan d'aménagement paysager :



3. Photos :



Photo #1 : Érable argenté mature situé en marge avant.



Photo #2 : Érable de Norvège dépérissant en marge latérale ouest.



Photo #3 : Peuplier deltoïde dépérissant situé en marge latérale.

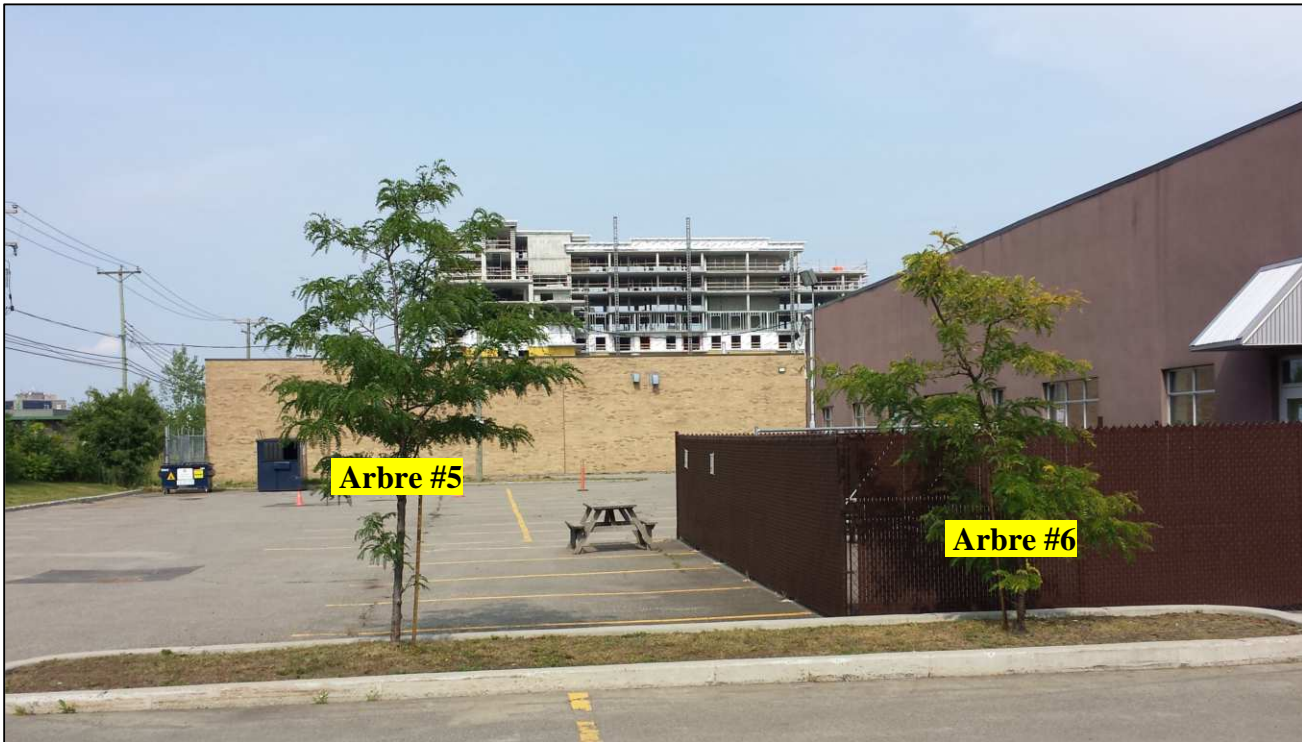


Photo #4 : Arbres non assujettis situés en marge arrière dans l'aire de stationnement existante.

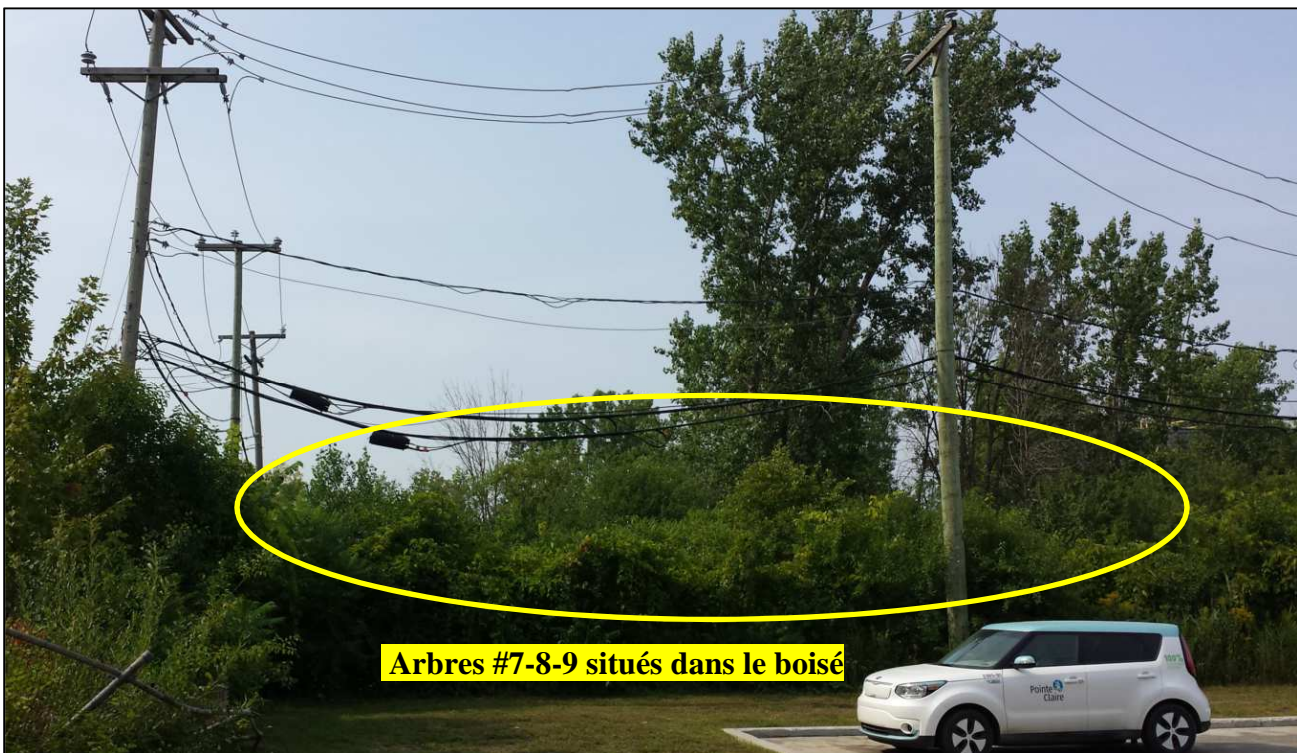


Photo #5 : Boisé situé en marge arrière du lot 2 528 138.